

APPEL A CANDIDATURES MODIFICATIF **Prorogeant la date limite de dépôt des candidatures**

**Pour la constitution du
Conseil d'Orientation Stratégique du
Centre de Ressources Autisme Ile-de-France**

Autorité responsable de l'appel à candidatures :

**La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France
13 rue du Landy
Le Curve
93200 Saint-Denis**

Date de publication de l'avis de l'appel à candidatures : 13/03/2023

Date de limite de dépôt des candidatures : **prorogé au vendredi 8 septembre 2023**

Dans le cadre du présent appel à candidatures, le secrétariat est assuré par l'ARS.

Pour toute question : ars-idf-ami-ph@ars.sante.fr

L'appel à candidatures relatif à la constitution du Conseil d'Orientation Stratégique (COS) du CRAIF est modifié comme suit :

« La date de publication sur le site internet de l'Agence régionale de santé Ile-de-France vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 08/09/2023 à 16h00 (date de réception faisant foi) ; »

Au lieu de :

« La date de publication sur le site internet de l'Agence régionale de santé Ile-de-France vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 12/05/2023 à 16h00 (date de réception faisant foi) ; »

ET

« La date limite de réception des dossiers à l'Agence régionale de santé est fixée au 08/09/2023 à 16h00 (heure de réception de l'email faisant foi). Un email accusant réception du dossier sera envoyé aux candidats. Tout candidat n'ayant pas reçu d'accusé de réception devra le signaler à la même adresse au plus tard le 8 septembre avant 17h00. »

Au lieu de :

« La date limite de réception des dossiers à l'Agence régionale de santé est fixée au 12/05/2023 à 16h00 (heure de réception de l'email faisant foi). Un email accusant réception du dossier sera envoyé aux candidats. Tout candidat n'ayant pas reçu d'accusé de réception devra le signaler à la même adresse au plus tard le 12 mai avant 17h00. »

Le reste est sans changement.